

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le dix juillet 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, M. Julien LEMIERE, M. Frédéric MARIE, Mme Adeline MAUGER, M. Jean-Louis TRAVERS, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Corine HAMEL

Absents excusés : Mme Isabelle BOISSET, Mme Lydie DEVIES, M. Jérôme CHIRON, Mme Sophie COURBARON

Absent : M. Nicolas VAUDREVILLE

Secrétaire de séance : M. Frédéric MARIE

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 9

Affichage convocation : 10 07 2025

Affichage délibérations : 18 07 2025

1- COMPTE-RENDU DU 24 JUIN 2025

Après lecture, le compte-rendu du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2- MARCHE EGLISE TRANCHE 4 : VALIDATION DES LOTS

L'appel d'offre type procédure adaptée pour les travaux de restauration de l'église tranche 4 : Maçonnerie intérieure Mise en sécurité électrique et réfection des éclairages a été publié et diffusé sur le site e-marchespublic.com le 28 avril avec une date limite de réception des offres au 27 mai 2025. Cinq entreprises ont répondu.

Trois lots composent le marché :

- Lot 1 TER : Maçonnerie intérieure
- Lot 6 : Electricité
- Lot 3 : Espace verts-cheminements-plantation

Madame le maire présente le compte-rendu de la commission des travaux réunie ce jour même à 19h15, qui avec l'aide de M. WATRIN, maître d'œuvre, a analysé les devis reçus dans le cadre du marché cité ci-dessus. Messieurs Johany TRAVERS et Frédéric MARIE se retirent et ne prennent pas part au vote.

Nombre de votants : 8

Après délibération, le conseil municipal suit l'avis de la commission, et retient, à l'unanimité, les entreprises ci-dessous :

TRAVAUX	Entreprises retenues	Total H.T.	Total T.T.C. (TVA à 20 %)
		en Euros	en Euros
Lot 1 TER : Maçonnerie intérieure	Ets André PASCAL 50260 L'Etang-Bertrand	99 130,54 €	118 956,65 €
Lot 6 : Electricité	SARL CGV ENERGIE 362 rue des pâtes 85290 MORTAGNE SUR SEVRE	15 611,97 €	18 734,36 €

Les règlements se feront sur facture selon l'état d'avancement des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le lot 3 : Espace verts-cheminements-plantation faisant l'objet d'une publication dans le cadre d'une procédure adaptée du 21/10/2020 à 18H, date de fin de des dépôts : 13/11/2020 à 14H sur : <https://www.e-marchespublics.com> du Marché : Restauration de l'Eglise de SAINT JACQUES DE NEHOU : Maçonnerie traditionnelle en extérieurs, Aménagement des abords et réfection des vitraux Eglise de Saint Jacques de Néhou - 50390 SAINT JACQUES DE NEHOU ;

Vu la délibération DEL. N°2020-12-03-04, du 3 décembre 2020, attribuant le lot 3 : Espaces verts cheminements plantation à l'entreprise Côte et jardin sis 3, route de la croix rompue à BESNEVILLE (50390) ;

Vu la notification de marché transmise à l'entreprise Côte et jardin le 23 décembre 2020 ;

Vu l'acte engagement signé le 23 décembre 2020 entre Côte et jardin et le maître d'ouvrage ;

Le conseil municipal retient à l'unanimité le CDPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) pour la restauration de l'église de Saint-Jacques-de-Néhou 4^{ème} tranche d'un montant de 4 324,08 € H.T. soit 5 188,90 € T.T.C (actualisé) au nom de Côte et jardin sis 3, route de la croix rompue à BESNEVILLE (50390).

Le marché public Eglise Tranche 4 fera l'objet de la demande de soutien financier « sauvegarde des Eglises » auprès du département de la Manche.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise madame le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Jean-Paul LEBREDONCHEL informe que le garde de corps de la salle étant abîmé, celui-ci nécessite des travaux de rénovation, des devis seront demandés.

Cette séance contient deux délibérations.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire	Le secrétaire
Mme Françoise LEROSSIGNOL	M. Frédéric MARIE